



Programmes relatifs au marché du travail

Les Programmes relatifs au marché du travail sont conçus pour aider les bénéficiaires à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le conserver. Ces programmes aident également les employeurs à trouver les travailleurs dont ils ont besoin, en plus de venir en aide aux collectivités des TNO en leur assurant d'être bien positionnées pour répondre aux occasions et aux défis que présente le marché de l'emploi.

Nos services

Nos programmes relatifs au marché du travail servent à relever les niveaux de compétences par une formation et des études pertinentes, à combler les lacunes de l'éducation et de l'emploi par des mesures de soutien ciblées et à accroître la main-d'œuvre ténosé au moyen de divers partenariats.

C'est l'agent de perfectionnement professionnel qui sert de premier point de contact avec les programmes, à la fois pour les employeurs et pour les personnes en recherche d'emploi. L'agent vous aidera à évaluer vos besoins et vous orientera vers le programme, le service ou le partenaire approprié.



Services offerts au titre des programmes et normes de service

Communications générales

- Réponse à tous les courriels et messages téléphoniques dans les 2 jours ouvrables.
- Une fois les documents requis reçus, évaluation de l'admissibilité au programme et communication de notre décision dans les 5 jours ouvrables.

Versements

- Versement effectué dans les 5 jours suivant la décision, ou envoi sinon d'un avis pour avertir du délai.
- Le délai de réception du versement peut varier selon la méthode de paiement, les politiques de l'institution financière et les dates des jours fériés.